

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :***Eloge de S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>, prononcé à l'Académie de Médecine par M. Ch. Achard, Secrétaire Général.**L'arbre de Noël au Château de Marchais.***CONFÉRENCES ET CONGRÈS :***Procès-Verbal de la session ordinaire du Comité permanent de l'Office International d'Hygiène Publique.***AVIS ET COMMUNIQUÉS :***Liste Electorale.***ECHOS ET NOUVELLES :***Démarche de condoléances.**Le Xe Voyage Medical.**La Noël des Enfants pauvres.**Visite de S. Exc. le Ministre d'Etat à l'Hôpital.***LA VIE ARTISTIQUE :***Théâtre de Monte-Carlo. — L'Etoile.***Annexe au « Journal de Monaco » :***CONSEIL NATIONAL — Compte rendu de la Séance du 6 décembre 1933.***MAISON SOUVERAINE****S. A. S. LE PRINCE ALBERT 1<sup>er</sup> DE MONACO**

(1848-1922)

**ÉLOGE****PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE**

DANS LA

**SEANCE ANNUELLE DU 12 DÉCEMBRE 1933**

PAR M. CH. ACHARD, Secrétaire Général.

Monaco, cet orgueilleux rocher qui jette dans la mer bleue sa pointe comme une menace conquérante, cette cité très antique, riche d'histoire depuis qu'aux temps fabuleux la légende y plaçait le lieu de repos d'Hercule allant par l'Ibérie séparer l'Europe de l'Afrique et marquer de ses fameuses colonnes les bornes du vieux monde ; Monaco, cette forteresse bâtie par la nature, où l'œuvre de l'homme ne semble avoir guère ajouté, avec ses tours, ses créneaux, ses poivrières et ses machicoulis : cette altière citadelle dont les annales ne sont pendant des siècles qu'une longue suite de guerres, de meurtres et de sombres aventures ; ce nid d'aigle, propice aux rapines, convoité par les marchands autant que par les pirates et les guerriers, tour à tour aux mains des Sarrasins, des Génois, des Français et des Espagnols ; Monaco, ce fief illustre, dont le souverain trouve dans son berceau assez de titres nobiliaires pour couvrir une page du Gotha ; Monaco, cette perle sertie dans l'or de notre Provence, site enchanteur où tout invite à la douceur de vivre, paradis des oisifs, lieu de luxe et de plaisir, cher aux heureux de ce monde : voilà tout ce que naguère évoquait dans la pensée des foules ce nom prestigieux.

Mais voici qu'aujourd'hui le diadème étincelant de cette cité fortunée s'orne d'un fleuron nouveau et non moins précieux. La ville de fêtes est devenue l'une des capitales de science. Son nom évoque non plus seulement la vanité frivole des désœuvrés, mais le travail, joie du savant et bienfaiteur des hommes.

Un prince, Souverain très grand d'un Etat très petit, épris d'idéal et dédaigneux des plaisirs futiles que donne la fortune, proclamant volontiers que

tous les titres attachés à sa maison ne valaient pas celui d'associé de l'Institut de France, a doté sa principauté, comme le magicien d'un conte de fées, d'un trésor scientifique dont les richesses se répandent dans le monde entier et assurent à sa mémoire la reconnaissance perpétuelle de l'humanité.

Bénéficiaire de ses largesses, notre Académie se devant, passé le temps des honneurs funèbres, de témoigner au Prince Albert 1<sup>er</sup> sa fidèle gratitude. Le prix qu'il a fondé, et que nous venons de décerner pour la cinquième fois, en même temps qu'il honore sa mémoire, apporte aux savants une récompense de leurs efforts, un encouragement à persévérer dans la recherche, un moyen d'action pour la découverte de vérités nouvelles.

Retracer la vie de ce prince éclairé, ce n'est pas seulement rendre un juste hommage à sa judicieuse bienfaisance, c'est proposer aussi un salutaire exemple. Puissants de ce monde, qui disposez de la fortune et détenez l'autorité, apprenez de ce modèle comment on mérite de vivre dans la mémoire des hommes, par des conquêtes pacifiques, plus nobles et plus solides que celles des armes.

...Et nunc erudimini...

\*\*

Le 14 novembre 1848, le Prince Albert naît à Paris, de Charles III, prince régnant de Monaco, et d'Antoinette Ghislaine, Comtesse de Mérode. Il fait ses études classiques au Collège Stanislas. De bonne heure, il manifeste son goût pour la marine et l'on sait si une telle vocation, souvent précoce, est toujours impérieuse. Initié à la navigation par un officier français, à Lorient, il entre, à moins de dix-huit ans, dans la marine espagnole, à bord de la frégate-école *Tetuan*, avec le grade d'enseigne de vaisseau et prend part à des croisières dans les Antilles et l'Amérique du Nord. Mais la révolution d'Espagne, qui détrône la Reine Isabelle II de Bourbon, lui impose, par égard pour la Souveraine déchue, sa retraite. Tout lien pourtant n'est pas rompu pour lui avec la marine espagnole, car, beaucoup plus tard, le roi Alphonse XIII lui confèrera le titre de contre-amiral.

En 1870, lorsque survient la guerre franco-allemande, le Prince n'hésite pas à se mettre à la disposition du gouvernement français qui l'attache, avec le grade de lieutenant de vaisseau, au vice-amiral Fourichon. La guerre terminée, en reconnaissance de ses services, il reçoit la Croix de la Légion d'honneur, avec une lettre élogieuse du chef du pouvoir exécutif, Adolphe Thiers.

Devenu souverain à la mort de son père Charles III, le 10 septembre 1889, il donne d'abord ses soins à l'administration de sa principauté et témoigne à la fois, dans cette tâche, d'une grande sagesse et d'un esprit novateur.

A ne considérer que ce qui concerne la médecine et l'instruction publique, on lui doit des règlements sur la police sanitaire et la préservation des maladies contagieuses, des règlements sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Il édifie un hôpital modèle, pourvu d'une remarquable installation du service chirurgical. Il fait construire un sanatorium pour tuberculeux. Il fait exécuter des travaux considérables pour distribuer l'eau potable et mettre en usage la première usine pour l'incinération des ordures ménagères.

Il augmente le nombre des écoles primaires, il crée des cours supérieurs et divers établissements

spéciaux d'instruction. Il développe un orphelinat où des jeunes filles reçoivent une éducation professionnelle qui leur permet de gagner honorablement leur vie. Il institue un Office de la prévoyance mutuelle et de l'assistance. Il fonde une bibliothèque publique, richement dotée, qui, grâce à un large système de prêts, rend les plus grands services aux travailleurs de tous pays.

Mais son œuvre capitale, celle qui fera surtout vivre son nom dans la mémoire des gens de science, ce sont ses explorations marines et les institutions qu'elles l'ont amené à fonder.

Déjà sa curiosité scientifique s'était éveillée à l'occasion de fouilles qu'il avait fait exécuter dans les grottes de Grimaldi à Baoussé-Rousse et qui avaient abouti à la découverte de documents préhistoriques d'un haut intérêt. On y avait trouvé des vestiges fossiles qui allaient de la période crétacée jusqu'aux confins de l'époque actuelle, une faune d'espèces éteintes ou disparues de la région, et d'innombrables produits des industries primitives de l'homme. Mais surtout on y avait découvert les restes de deux types humains fort différents, l'un négroïde et très ancien, l'autre plus récent, de la race dite de Cro-Magnon. Ces découvertes furent en quelque sorte le germe de cet ensemble magnifique aujourd'hui formé par le Musée d'Anthropologie préhistorique et l'Institut de paléontologie humaine.

Quant aux recherches que le Prince suscita et dirigea sur la mer et la vie marine, elles furent vraiment sa passion scientifique. C'est là principalement que s'épanouit son activité pour la plus grande satisfaction de son amour de la navigation.

A l'époque historique des grandes découvertes géographiques, les navigateurs avaient exploré les mers pour en fixer la topographie et en dessiner les contours. Mais à cette exploration de surface il fallait le complément d'une exploration en profondeur. Le relief des fonds marins n'est pas moins précieux pour la physique du globe que celui des continents. Sous-marine ou émergée, la terre subit de mêmes influences et obéit à de mêmes lois. La bathymétrie ou mesure des fonds sous-marins mérite donc une étude soignée.

Du relief de notre sol, nos regards sont loin d'apercevoir toute l'étendue. Imaginons un instant qu'il soit possible de vider de leur masse liquide les sept mers chantées par Kipling : quels énormes gouffres verrions-nous se creuser, parfois presque à pic, où pourraient s'abîmer sans parvenir à les combler les cimes géantes des Andes et de l'Himalaya ! Inhabitables à l'homme, ces fosses profondes laisseraient sans communications possibles par voie terrestre d'immenses espaces qui ressembleraient à ce que nous nous figurons des paysages lunaires.

En même temps qu'ils nous dévoilent la topographie sous-marine, les sondages profonds nous découvrent une faune et une flore nouvelles.

Depuis que, dans son fameux voyage sur le *Beagle*, Ch. Darwin avait conçu sa doctrine de l'évolution des êtres vivants, des expéditions scientifiques avaient été entreprises pour l'étude de la vie sous-marine. Le Prince Albert y prit un vif intérêt et, après les campagnes du *Travailleur* et du *Talisman* en France, du *Challenger* en Angleterre, de l'*Albatros* aux Etats-Unis, il résolut, sur le conseil d'Alphonse Milne-Edwards, de s'engager dans cette voie. Secondé par son fidèle ami Regnard, il y devait persévérer depuis 1885 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente-sept ans.

C'était d'abord sur une simple goélette à voile de 200 tonneaux, l'*Hirondelle*, frétée dès 1873 et aménagée surtout comme yacht de plaisance, qu'il avait procédé à des sondages atteignant jusqu'à 2.870 mètres de fond, et pendant quinze ans il avait conduit ce frêle navire à travers l'Atlantique, de Terre-Neuve à Madère et aux Açores. Puis, après ce prélude, il poursuit et développe plus hardiment ses explorations. En 1891, il fait construire un nouveau yacht, la *Princesse-Alice*, trois-mâts goélette de 600 tonneaux, marchant à la voile et à la vapeur, avec lequel il pousse ses sondages jusqu'à 3.560 mètres de profondeur et étudie particulièrement au sud-ouest de Madère la grande dépression à laquelle on a donné le nom de fosse de Monaco.

A mesure que l'expérience acquise apprend les perfectionnements qu'il convient d'apporter dans l'outillage et l'aménagement des navires destinés à ces explorations, de nouveaux bâtiments remplacent les anciens.

C'est, en 1897, la *Princesse-Alice-II*, navire en acier de 1.420 tonneaux, filant 13 nœuds, muni d'un treuil perfectionné et de laboratoires mieux disposés. C'est ensuite, en 1911, l'*Hirondelle-II*, de 1.650 tonneaux, filant 15 nœuds et pourvue de la télégraphie sans fil.

Les sondages exécutés dans ces expéditions ont porté sur une très vaste étendue de l'Atlantique entre le 81° degré de latitude Nord et le 12°, du Spitzberg jusqu'au sud des Iles du Cap-Vert. Le Prince put ainsi dresser une carte bathymétrique de l'Océan en 24 feuilles, monument scientifique de haute valeur.

Mais tout se tenant dans la nature, le fonds des mers ne peut être absolument séparé, pour l'étude, de la masse d'eau, vivante et mouvante, qui repose sur lui, ni même de l'atmosphère, également mouvante, qui surmonte cette masse liquide. Aussi le Prince fut-il conduit à faire l'étude, non seulement des fonds marins sondés jusqu'à 6.035 mètres, mais aussi des courants de l'Atlantique Nord, à l'aide de grands flotteurs en métal, lancés de l'*Hirondelle*, au nombre de 1.675, de 1885 à 1889. En même temps les courants atmosphériques étaient explorés au moyen de ballons-sondes et de cerfs-volants, jusqu'à 16.500 mètres de hauteur, en pleine stratosphère.

Entre autres résultats pratiques, ces recherches sur les courants marins permirent, au lendemain de la Grande Guerre, d'indiquer les directions dans lesquelles étaient déportées les mines sous-marines, si abondamment semées dans la mer du Nord et la Manche, notamment le trajet de celles qui erraient entre la Manche, les Canaries et les Antilles, et qui devenaient pour la navigation un danger fort menaçant.

L'étude de la vie marine fut vraiment pour le Prince un sujet de prédilection.

Découvrir dans les mers les êtres vivants qui pullulent, reconnaître leurs mœurs, les lois qui gouvernent leur distribution et leur évolution, préciser leur rôle dans la vie du globe, voilà les sujets qui formaient le principal aliment de sa curiosité scientifique et enthousiasmaient son âme de navigateur.

Ainsi faisait-il à la fois ce qu'on pourrait appeler l'anatomie topographique des régions océaniques et leur physiologie.

La liste serait fort longue des recherches entreprises dans ces croisières à bord des navires qu'il commandait.

Faut-il signaler l'étude du plancton, cette masse d'organismes minuscules qui pullulent dans les couches superficielles des mers et qui sont la pâture d'animaux plus gros ?

Nombre d'espèces nouvelles ont été découvertes aux grandes profondeurs et cette faune abyssale d'une prodigieuse richesse n'a manqué que dans des zones restreintes des grands fonds méditerranéens.

Des recherches spéciales ont été faites sur les déplacements des animaux marins en profondeur, et notamment sur ceux des animaux lumineux, au cours de chaque période de vingt-quatre heures. La pénétration de ces êtres lumineux aux grandes profondeurs a donné l'explication de la présence d'organes visuels chez des animaux qui vivent dans ces abîmes toujours privés de la lumière solaire et qui cependant ne sont point aveugles comme d'autres animaux cavicoles, vivant dans les gouffres des continents.

Parmi les recherches marines effectuées pendant les croisières du Prince, certaines ont conduit à des résultats pratiques d'une haute utilité pour guider les pêcheurs du large vers les bancs de poissons : c'est là une tentative intéressante pour organiser cette pêche scientifique qui a tant d'importance pour le développement de cette industrie, et qui néanmoins a tant de peine à s'installer sur nos côtes.

Il faut aussi mentionner l'étude des végétaux du fond des mers qui peuvent servir à la nourriture des animaux et dont on peut extraire des substances utiles, telles que l'iode, le brome, les sels alcalins et alcalino-terreux.

Mais au premier rang des travaux de biologie auxquels ces expéditions ont donné le jour, on doit placer la mémorable découverte de l'anaphylaxie, faite par nos deux illustres collègues, le professeur Ch. Richet, gloire de la physiologie française, et par son trop modeste collaborateur, le professeur Portier. C'est avec les principes extraits des tentacules de physalies et d'autres animaux de mer que ce phénomène alors si nouveau et si gros de conséquences a été, par eux, mis pour la première fois en lumière et interprété en 1902.

Accompagné dans ses croisières par des savants de diverses nations et disciplines non moins diverses, zoologistes, géologues, physiciens, physiologistes, géographes, le Prince savait se les attacher tous par sa cordialité et par ce lien, invisible mais solide, qu'est le commun amour de la recherche scientifique. Mais il savait aussi conquérir l'affection des humbles, des hommes de son équipage, Bretons pour la plupart, si différents pourtant des Monégasques. Sans familiarité déplacée, il vivait au milieu d'eux, s'intéressant à leur vie, en connaissant un grand nombre par leur nom. C'est qu'il avait, en même temps que l'âme d'un marin, celle d'un chef et qu'il inspirait, comme il l'écrivait lui-même si justement, « l'accord muet du capitaine et des hommes, liés par la notion de sauvegarde générale, qui fait le commandement tutélaire et l'obéissance dévouée ». Ne l'avaient-ils pas vu, ces matelots, conserver, au milieu des plus dures tempêtes et dans les circonstances critiques d'un échouage près de la banquise au Spitzberg, le sang-froid qui maintient la confiance et permet d'ordonner la meilleure manœuvre pour le salut de tous ?

L'autorité, cette emprise sur l'esprit d'autrui, qui n'a de vraie force que lorsqu'elle s'appuie moins sur la contrainte que sur l'ascendant moral, il la voulait, non pour la satisfaction d'une inutile vanité, mais pour mieux diriger les efforts de tous vers le succès de l'œuvre qu'il s'était proposée.

A son avènement au trône, il avait remis en honneur la vieille coutume de la prestation du serment. Dans la cour d'honneur du Palais et dans l'antique salle du Trône, tous les chefs de famille monégasques étaient venus lui jurer fidélité et le Prince avait pris l'engagement solennel de les protéger comme ses enfants et de veiller à leur prospérité. Cette promesse, il la tint magnifiquement, et ce fut dans l'enthousiasme que se célébra, en 1914, le jubilé du vingt-cinquième anniversaire de son avènement.

Simplicité patriarcale, autorité bienfaisante du pouvoir, voilà des vertus qui pourraient faire envie à de plus grands pays.

Doué, comme beaucoup de marins et de savants, d'une imagination poétique, le Prince se plaisait à dépeindre les scènes de la nature dont il était le témoin ou dont ses explorations lui suggéraient la pensée.

Il aimait à se représenter ces immenses abîmes de la mer où tout est silence, où ne pénètre pas le moindre fracas des tempêtes qui bouleversent la surface de l'Océan. Silence, mais non point solitude, car dans ces abîmes, contrairement à ce que maintes fois ont imaginé littérateurs et poètes, le silence n'est pas celui de la mort. L'Océan n'est nullement un empire de mort, c'est un empire de vie et même de vie intense. Il est comme rempli par la pullulation des êtres marins, animaux et végétaux, qui, dans leur infinie variété, se combattent et se mangent entre eux, suivant la loi commune du monde vivant, et qui, si bas qu'ils soient placés sur l'échelle de l'organisation biologique, obéissent inconsciemment à ces phénomènes si passionnants des tropismes et des tactismes, influences que le milieu exerce sur l'organisme dont il gouverne les actes.

Le Prince se plaisait à évoquer, dans le silence et la nuit des abîmes océaniques, la faible lueur qui

signale la trace de quelque animal phosphorescent, circulant dans ces énormes espaces, interdits aux rayons des astres qui éclairent nos jours et nos nuits terrestres.

Il dépeignait le fond des mers comme un immense tapis fait de la poussière des morts, une gigantesque nécropole où les dépouilles des êtres marins se mêlent aux corps terrestres que les fleuves ont recueus des continents ; le plus vaste des cimetières où la nature impose à tous les cadavres la même sépulture sans pompe et sans larmes.

Et l'homme précipité par le naufrage dans ces plaines abyssales, qu'est-il ? Un simple squelette effondré dans un lambeau d'étoffe, derrière les murs de bois du navire enseveli sous l'argile. A peine le vaisseau, péri en mer, a-t-il touché le fond, qu'une multitude d'animaux s'y abat. Les uns agiles, les autres plus lents, ils l'envahissent tous pour se repaître de sa substance désagrégée.

Ces millions de cadavres de toutes espèces, ignorants de la paix des tombeaux, que des millions de siècles ont déposés sur ces sombres plaines, que sont-ils auprès des multitudes infinies d'êtres vivants qui, sans cesse renouvelés, en font leur pâture pour croître et multiplier perpétuellement ?

Quelle belle leçon de philosophie peut-on tirer des épaves et des animaux très variés qu'on y recueille, attirés les uns par les autres, de sorte que la proie première s'agrandit des proies successives des envahisseurs ! Partout, dans la nature, mais peut-être d'une façon plus saisissante dans ces spectacles du monde marin, éclate le rapport nécessaire de la vie et de la mort. Si la vie est la pourvoyeuse de la mort, n'est-ce pas aussi la mort qui alimente la vie ? Vie et mort sont deux phases également nécessaires à la pérennité des êtres organisés. Et si l'individu est pour nous la forme la plus visible soit de la vie, soit de la mort envisagées isolément, la dépendance mutuelle de tous les êtres nous oblige à considérer dans l'ensemble de l'univers une vie et une mort collectives, incessamment balancées. L'individu n'est qu'une parcelle provisoire dans la masse de cet univers où se fondent à parts égales, en un mélange indispensable à sa fixité, tous les éléments, tant morts que vifs, qui solidairement la composent.

Quelle source intarissable de problèmes scientifiques et philosophiques, que le spectacle de la vie marine !

Aussi, la rude école de la mer, éducatrice sévère, inspire-t-elle à tous ses disciples un amour qui ne s'éteint qu'avec la vie. Mais la mer est diverse et changeante, et son amour peut porter douceur et douleur.

Sans doute, pour nos âmes latines, la lumière, la couleur, le bleu du ciel et de la mer, le chaud soleil ont plus d'attraits que le ciel gris, l'horizon brumeux, les steppes sans fin, les neiges et les glaces. Mais le paysage nordique n'en a pas moins sa grandeur et son charme. La joie qu'il recèle n'est pas un agrément de surface qui se cueille sans peine, elle est profonde ; il faut, pour la goûter, la méditer. Elle ne s'offre pas à nous en flattant nos sens, elle inspire un effort de pensée qui la rend plus solide et plus durable. Ce n'est point la griserie capiteuse qui s'abandonne à de faciles caresses, c'est le don réfléchi d'une âme fervente qui sait souffrir pour aimer.

Opposition qui rappelle ce que dit le délicat poète Abel Bonnard de la Provence et de la Bretagne, l'une aimant à s'exprimer autant que l'autre y répugne. Poésie de qualité différente assurément, mais non moins pure ni moins divine.

On ne s'étonnera point que, malgré la beauté qu'il reconnaissait aux paysages du Nord, le Prince Albert, enfant des rivages de la mer latine, préférât, dans le secret de son cœur, aux pays septentrionaux, les contrées ensoleillées, l'enchantement des Antilles et la splendeur des îles Fortunées, parcelles de la légendaire Atlantide dans la mer océane.

Qu'il dépeigne les péripéties de sa navigation, ses explorations du fond des mers, ses chasses surtout qui le passionnaient, ses descriptions toujours vivantes témoignent à la fois d'une sensibilité délicate et d'un jugement solide. Il ne se borne pas, à la manière du roi Carlos de *Ruy-Blas*, à écrire qu'il fait très chaud et qu'il a tué six boucs. Son récit abonde en détails souvent savoureux, et de menus incidents sont le thème de réflexions profondes.

La relation d'une chasse aux boucs sauvages à Madère nous le montre aux prises avec la nature hostile, à flanc de rocher, au bord de précipices, poursuivant les bêtes traquées par les rabatteurs. L'émotion du danger couru s'ajoute à celle de la poursuite : c'est, dit-il, la passion des natures bien trempées. Mais d'où vient cette jouissance, étonnante chez l'homme civilisé ? Elle vient, dit-il, d'une influence atavique, née dans la lutte pour l'existence.

Et le cachalot, harponné près des Açores, traîné à la remorque du navire, agonisant, perdant son sang, puis longuement dépecé à terre, est le motif de descriptions pittoresques, où les apprêts parfois quelque peu répugnants d'une infernale cuisine s'agrémentent de traits de mœurs curieux et amusants, saisis sur le vif chez les indigènes. La conclusion qu'il en tire ne serait, certes, désavouée par aucun naturaliste. Il s'élève contre la fureur de l'homme qui massacre sans mesure les éléphants et les baleines pour exploiter leur ivoire et leur huile, anéantit les animaux à fourrure pour spéculer sur des élégances vaniteuses et sottes, détruit des oiseaux dont le plumage merveilleux flatte les plus ridicules caprices de la mode en se fanant sur des têtes légères, après avoir servi la fortune de marchands sans scrupules : tueries inutiles dont la barbarie contraste avec les œuvres de la civilisation et du progrès.

Quoi de plus propice à la méditation que les loisirs du bord ? Dans l'infini de l'horizon se plonge l'infini de la pensée qui découvre dans les cieux et les mers plus de choses que n'en a rêvées la philosophie d'Horatio.

Toutefois, s'il s'abandonnait volontiers à la méditation et à la rêverie, le Prince n'en était pas moins capable de faire œuvre pratique. Il savait concevoir et réaliser des organisations qu'on pourrait appeler constructives.

Sans doute la recherche scientifique était son principal objet, mais il la voulait pour base, pour point de départ d'applications utiles. Aussi entreprit-il de créer un enseignement pour répandre les résultats des recherches qu'il dirigeait. C'est pour cet enseignement supérieur des sciences de la mer, comme l'appelle très justement M. Joubin, qu'il fonda l'Institut Océanographique, pourvu de laboratoires de recherches, qui fut inauguré à Paris le 27 janvier 1911.

Auparavant, avait été créé, en 1898, et inauguré le 1<sup>er</sup> avril 1910, le Musée Océanographique de Monaco, placé sous la direction du D<sup>r</sup> Jules Richard, destiné à renfermer tout le fruit des explorations et à contenir une vaste bibliothèque.

C'est là que se firent l'étude et le classement de toutes les acquisitions nouvelles de la science. C'était, suivant l'expression favorite du Prince, « l'usine » qui préparait les matériaux d'études. L'Institut de Paris représentant la « maison de vente » qui distribuait et répandait dans le public scientifique les résultats des recherches.

Ce n'est pas tout : les notions acquises sur la vie marine et sur l'origine de la vie dans les océans, jointes aux découvertes faites dans les grottes de Grimaldi, amenèrent le Prince à s'intéresser au problème de l'origine de l'espèce humaine. C'est de cette préoccupation qu'est né un nouvel Institut de Paléontologie humaine, doublé aussi d'un Musée d'Anthropologie préhistorique. Dirigé par M. Marcelin Boule, cet Institut a prêté son concours à de nombreuses et remarquables études sur diverses stations préhistoriques, et particulièrement sur les célèbres grottes des Eyzies et d'Altamira.

Toutes ces magnifiques institutions ont subi l'épreuve du temps, et font grand honneur à la munificence de leur fondateur, non moins qu'à la valeur des collaborateurs qu'il avait su choisir et qui continuent d'en assurer le succès.

Les luxueuses publications qui répandent dans le monde savant les travaux qui s'y poursuivent et les enseignements qui s'y donnent achèvent de placer le Prince Albert au premier rang du mécénat scientifique.

Certes, il y a beaucoup de sortes de mécènes. Depuis que la reconnaissance d'Horace a fait au descendant des vieux rois latins une célébrité plus durable que l'airain, le prototype du genre a trouvé maints imitateurs. Mais tous n'ont pas le discernement nécessaire pour que leurs largesses portent tous leurs fruits. Le palmarès de nos prix ne montre que trop combien la générosité de nos bienfaiteurs

aurait souvent besoin d'être mieux avertie, mieux guidée. Il y aurait à faire une école des mécènes où serait proposé pour modèle l'exemple du Prince Albert, car non seulement il savait s'informer des besoins des sciences biologiques, s'entourer de collaborateurs spécialement compétents, mais, chose plus rare et plus méritoire, il prenait une part personnelle à l'œuvre commune, et tenait dans sa phalange de savants une place qui n'était pas seulement celle d'un amateur.

Savant, philosophe, bienfaiteur, le Prince n'ajoutait la noblesse de l'intelligence à celle du caractère.

Pour petite que fût sa souveraineté, grande était sa patrie, car c'était toute l'humanité. N'avait-il pas fondé, dès le 25 février 1903, à Monaco, un Institut international de la Paix, transféré à Paris le 17 octobre 1912 ?

Apôtre de la paix entre les nations, combien dut-il souffrir quand éclata la Grande Guerre ! Mais il prit aussitôt son parti. Dès le 2 août 1914, il quitte les Açores et met son navire à la disposition de la France. Son fils, le Prince Louis, est dans nos rangs et gagne les étoiles de général. Les hôpitaux de Monaco accueillent nos blessés et, à Paris même, le Prince Albert leur donne des marques d'intérêt. Je me souviens d'une visite qu'il fit à l'hôpital annexe du Val-de-Grâce que dirigeait notre collègue, M. Bazy.

Attaché à la cause de la justice, il le fit bien voir quand, après le bombardement de la cathédrale de Reims et les excès criminels des Allemands, il adressa au Président de la République un télégramme retentissant de protestation contre des actes qui, disait-il, jugent un règne, un peuple, une armée. Et rompant sans ménagements avec le Seigneur de la guerre les relations assez suivies qu'il entretenait depuis plusieurs années, il publiait sous forme de lettre ouverte au Kaiser un réquisitoire plein de dignité, mais cinglant, sous le titre significatif : « la Guerre allemande et la conscience universelle ».

Ce sursaut d'indignation lui valut de voir saccager par l'envahisseur son domaine de Marchais, dans l'Aisne, qui ne dut d'échapper à la destruction totale par les mines ennemies qu'à la retraite précipitée des Allemands en 1918.

Que pesait au juste l'exiguïté de son fief monégasque auprès du grand et puissant Empire germanique ? Elle pesait tout le poids du droit et de la justice, tout le poids de la morale et de la raison. Droit, justice, morale, raison, — idoles démodées pour certains qui font tenir tout le progrès dans le renversement du passé, — n'en restent pas moins la sauvegarde de la société humaine. Le Prince les servit noblement, comme il servit la science et la bienfaisance.

Ne dirait-on pas écrites d'hier, tant elles n'ont cessé d'être vraies, ces lignes détachées de la préface de son livre, paru, il y a trente et un ans, sur « la Carrière d'un navigateur » ? Parlant de l'idéal fondé sur la notion des progrès à venir, il dit : « Il peut sembler douteux qu'un idéal si noble règne jamais sur les mœurs des hommes lorsqu'on voit encore l'esprit de conquête inspirer les erreurs les plus graves à des nations avancées, le fanatisme traîner son ignorance et commettre des crimes sous les yeux de l'Europe, et la politique menacer toute la terre avec des armées, des canons et des flottes. » Mais sans s'abandonner au pessimisme, il maintient sa foi en des âges meilleurs et fait appel à ceux qui dirigent les destinées des peuples : « La conscience des Princes, écrit-il, peut être touchée maintenant par les leçons de la Nature et de la Science ; elle méprise alors une politique orientée vers l'antagonisme des nations, le droit du plus fort et la fiction des frontières : elle combat les haines ataviques de religion, de race et de caste, en s'inspirant d'un avenir où l'humanité solidaire pratiquera la justice. »

Souhaitons la venue de ce temps. Certes, la science peut être un moyen d'union entre les peuples. Mais pourquoi faut-il que jusqu'ici la fraternité des nations ait été proclamée par la politique avec plus de bruit et moins d'efficacité que par la science ?

Les services éminents que le Prince Albert avait rendus à la science étaient universellement reconnus. Aussi, les honneurs qu'en tous pays on réserve aux élites étaient-ils venus tout naturellement s'ajouter à ceux qu'il tenait de son rang. Docteur *honoris causa* des Universités de Bruxelles, d'Edimbourg, d'Aberdeen, membre des Sociétés de géographie de Berlin, de Budapest, d'Edimbourg, de Rome et de Vienne, de l'Académie impériale des Sciences de

Saint-Petersbourg, associé de notre Académie d'Agriculture, membre de notre Société des Gens de Lettres, il avait été nommé en 1891 correspondant, puis en 1909 associé de l'Académie des Sciences en remplacement de Lord Kelvin. Notre Compagnie l'avait élu associé le 2 février 1915, et, lorsque la Commission de classement s'était réunie pour la présentation des candidats, le professeur Blanchard avait cru devoir venir devant elle, non pour plaider une cause gagnée, mais pour apporter à ses collègues le témoignage particulièrement autorisé de la reconnaissance des naturalistes.

Le Prince honora souvent de sa présence nos réunions, où il prenait place aux côtés de l'illustre collègue dont nous portons douloureusement le deuil, M. Roux. Puis la maladie le tint éloigné de nous. Il fit un dernier effort pour assister à l'inauguration de son Institut de Paléontologie humaine et y prendre la parole, le 23 décembre 1920.

Lorsque le Conseil de l'Académie lui adressa ses vœux de guérison, il voulut bien m'écrire combien il était touché de ces souhaits et le plaisir qu'il se promettait de nous revenir. Hélas ! il ne parut plus ici qu'une fois, exprimant toujours, avec son affabilité coutumière, l'intérêt qu'il portait à notre Compagnie.

Il s'éteignit à Paris, le 26 juin 1922. Ses obsèques eurent lieu solennellement à Monaco. Notre Compagnie s'y trouva représentée par son vice-président, M. Chauffard, et par son secrétaire annuel, notre président d'aujourd'hui, M. Souques.

Si les souvenirs personnels qu'il a laissés parmi nous se font de plus en plus rares, il vit du moins dans la mémoire de tous, anciens et nouveaux, par l'ampleur et la solidité de son œuvre et par la fondation qui perpétue son nom au premier rang de nos bienfaiteurs.

A voir le bien qu'il a fait déjà, l'on peut mesurer celui qu'il continuera de faire. Ses actes le suivront et l'on peut dire de lui ce qu'écrivait, dans une de ses dernières œuvres, le maître du roman, M. Paul Bourget : « Si les morts ne nous entendent pas, nous pouvons du moins prolonger leur vie en pensant et en agissant comme ils auraient voulu nous voir agir et penser. » Agir et penser, c'était, n'en doutons pas, pour le Prince, mettre en pratique la maxime de Marc-Aurèle, son auteur favori, nous a dit son confident, M. Louis Mayer. A notre tour, pour continuer son œuvre, suivons la règle de vie de l'empereur philosophe : *Laboremus !*

S.A.S. le Prince Souverain et S.A.S. la Princesse Héritière ont réuni dans l'une des salles du Château les 154 enfants du village de Marchais.

Dans cette salle, toute ornée de gui, un magnifique sapin de Noël avait été dressé et garni à profusion.

A l'arrivée des Princes, une mignonne fillette lut un très joli compliment, exaltant les sentiments de reconnaissance animant, depuis plusieurs générations, la population de ce village vraiment privilégié.

Puis, les enfants participèrent joyeusement à un copieux goûter chaud, fort prisé par cette température sibérienne.

A l'issue de cette collation, les Enfants Princiers : LL.AA.SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, remirent à chaque enfant présent un lot de chauds vêtements, des jouets aux plus petits et des livres aux plus grands.

Parents et enfants, très touchés de ces témoignages de bonté qui s'ajoutent à tant d'autres, ont remercié chaleureusement leurs généreux bienfaiteurs et garderont un souvenir durable et ému du Noël de cette année.

## CONFÉRENCES ET CONGRÈS

### Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique

#### Session Ordinaire d'Octobre 1933

Le Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène publique a tenu, du 16 au 25 octobre, à Paris, sa session ordinaire de 1933.

Étaient présents : Sir George S. Buchanan (Grande-Bretagne), Président ; MM. Reiter (Allemagne) ; Mahmoud Hamouda (Royaume Arabe Séoudien) ; G. Timbal (Belgique) ; Van Campenhout (Congo Belge) ; Lobo-Onell (Chili) ; Th. Madsen (Danemark) ; Shahin Pacha (Égypte) ; M. Viciano Marti (Espagne) ; Hugh S. Cumming (États-Unis d'Amérique) ; Barrère (France) ; Lasnet (Algérie) ; Boyé (Afrique Equatoriale Française) ; Gaston Joseph (Afrique Occidentale Française) ; Couvy (Madagascar) ; A. J. R. O'Brien (Colonies Britanniques et Territoires sous mandat de la Grande-Bretagne) ; H. B. Jeffs (Canada) ; S. P. James (Nouvelle-Zélande) ; P. G. Stock (Union de l'Afrique du Sud) ; A. Lutrario (Italie) ; S. Kusama (Japon) ; Gaud (Maroc) ; M. Martínez Baez (Mexique) ; F. Roussel (Monaco) ; K. W. Wehring (Norvège) ; N. M. Josephus Jitta (Pays-Bas) ; W. de Vogel (Indes Néerlandaises) ; Moussa Khan Noury-Estafidiary (Perse) ; W. Chodzko (Pologne) ; Ricardo Jorge (Portugal) ; J. Cantacuzène (Roumanie) ; O. P. H. Atkey (Soudan) ; C. Kling (Suède) ; H. Carrière (Suisse) ; L. Prochazka (Tchécoslovaquie) ; de Navailles (Tunisie) ; G. Batkís (Union des Républiques Soviétistes Socialistes) ; Herosa (Uruguay) ; T. Simitch (Yougoslavie) ; ainsi que MM. Abt, Directeur de l'Office International d'Hygiène publique, et Marignac, Directeur-Adjoint.

Ont également assisté aux séances du Comité : le Major J. Gilmour, Président du Conseil Sanitaire Maritime et Quarantenaire d'Égypte ; le Dr R. Gauthier, représentant le Directeur médical de la Section d'Hygiène de la Société des Nations.

À l'ouverture de la session, le Comité a commémoré le *vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Office International d'Hygiène publique*. Son Excellence M. Barrère, au nom du Gouvernement Français ; le Docteur Lutrario, au nom du Gouvernement Italien, dépositaire de l'Arrangement international signé à Rome le 9 décembre 1907 ; Sir George Buchanan, Président du Comité permanent ; et le professeur Ricardo Jorge, au nom de l'ensemble des Délégués, ont rappelé les origines et le développement de l'Institution et son œuvre, comme conseil et collaborateur des Gouvernements, tant pour la préparation et l'application des Conventions internationales que pour la défense commune contre les fléaux qui menacent la santé des individus et des collectivités.

Le Comité a procédé à la désignation triennale de neuf membres du *Comité d'Hygiène de la Société des Nations*, conformément aux Statuts de l'Organisation d'Hygiène de la Société.

### I

Le VI<sup>me</sup> Rapport annuel du Conseil Sanitaire Maritime et Quarantenaire d'Égypte, sur le *Pèlerinage au Hedjaz en 1933*, a été, comme les années précédentes, transmis à l'Office International d'Hygiène publique en exécution de l'article 151 de la Convention sanitaire internationale de 1926. La Commission du Pèlerinage et, sur son rapport, le Comité ont examiné ce document et jugé particulièrement satisfaisant le maintien des dispositions prises pour la protection des pèlerins et des pays que le Pèlerinage intéresse au point de vue sanitaire. Ces dispositions ont été intégralement appliquées, malgré la diminution (qui s'est encore accentuée en 1933) du nombre des pèlerins — diminution due essentiellement aux conditions économiques actuelles et qui, par conséquent, peut être considérée comme temporaire.

L'état sanitaire du Pèlerinage a été bon. Aucun cas de peste, ni de choléra. La présence de vibrions cholériformes n'a pas été démontrée parmi les pèlerins, au retour, à la station d'El Tor. Des efforts notables ont été faits par les autorités de l'Arabie Séoudienne pour améliorer les conditions de traitement, d'hospitalisation, etc., au Hedjaz.

Quelques particularités ont retenu plus spécialement l'attention de la Commission et du Comité : le fait que des navires amenant des pèlerins du Sud (notamment des ports méridionaux de l'Arabie) n'ont pas effectué à Camaran l'escale prescrite par l'article 127 de la Convention de 1926 ; l'accroissement des transports de pèlerins africains par *dhows*, dans des conditions irrégulières qui les font se trouver, au retour, sans ressources ; le développement probable du transit automobile à travers l'Arabie. Sur le premier point, le Comité a recommandé l'inter-

vention, au départ des navires, des représentants des autres pays intéressés au Pèlerinage, pour rappeler aux capitaines leurs obligations internationales. Le second point se réfère à une situation exceptionnelle et en voie de règlement. Quant aux routes terrestres dont la circulation automobile augmentera l'importance (et sur lesquelles des postes sanitaires ont, dans certains cas, été déjà établis par le Gouvernement Séoudien), il pourra être ultérieurement nécessaire d'étendre, en ce qui concerne, les accords déjà existants, entre pays de transit, pour le contrôle sanitaire et la protection des pèlerins.

### II

Les autres questions sur lesquelles le Comité a été appelé à délibérer, sur le rapport de sa Commission de la Quarantaine, en relation avec l'application de la *Convention sanitaire internationale de 1926* sont relativement peu nombreuses et des progrès constants sont sensibles à cet égard. Plusieurs de ces questions avaient été déjà soulevées antérieurement et ont pu être résolues (conditions mises à la délivrance, par les autorités consulaires, des patentes de santé dans un port étranger ; refus de certificats d'exemption de la dératisation, etc.) ; d'autres sont nouvelles et leur règlement, après examen, a été remis à l'intervention des Délégués des pays intéressés. Un point particulier, soumis à la considération de l'Office International d'Hygiène publique par l'Administration sanitaire du Pérou, a retenu l'attention : il s'agit de la possibilité d'une transmission de la peste à distance par les *chargements de sacs et toiles de jute* (et des mesures éventuelles correspondantes) ; bien que cette possibilité semble, à première vue, douteuse d'après la littérature sur le sujet et les conditions mêmes du problème, un examen plus complet de la question sera nécessaire.

Tandis que s'accroissait le nombre des pays participant à l'accord par échange de lettres diplomatiques pour la *suppression du visa consulaire* sur les patentes de santé, les démarches ont été poursuivies parallèlement pour la conclusion de la double convention générale, aux mêmes effets ou pour la *suppression complète des patentes*, dont le projet a été soumis par le Gouvernement Français à l'acceptation des autres Gouvernements. Les adhésions de principe déjà enregistrées ont été mentionnées antérieurement : aujourd'hui, donnant suite à ces réponses favorables, plusieurs pays ont envoyé, ou ont fait déclarer, par leurs Délégués, qu'ils sont prêts à envoyer les pleins pouvoirs pour la signature (Belgique, Grande-Bretagne, Suède, pour l'une et pour l'autre Conventions ; France, Indes Néerlandaises, Norvège, pour la suppression du visa).

Les études poursuivies par le Comité sur le sujet de la fumigation des navires par *les divers procédés employant le soufre* ont reçu de nouvelles contributions basées sur des expériences effectuées spécialement et dans des conditions rigoureuses, en Angleterre (combustion directe en récipients ouverts), en Allemagne (soufre et charbon de bois), en Égypte (gaz Clayton), et qui seront publiées dans le *Bulletin* mensuel de l'Office. Il est apparu que — spécialement lorsqu'il s'agit de navires vides — le soufre maintient sa position de fumigeant utile et pratique. Ainsi qu'on l'avait déjà constaté en Italie, notamment, dans le procédé de la combustion directe, la chaleur dégagée par convection aide à la diffusion du gaz. Un rapport général pourra sans doute être présenté dans une session suivante, en ce qui concerne les quantités limites et les temps de contact susceptibles d'être recommandés dans la pratique quarantenaire. Il demeure, d'ailleurs, entendu qu'une distinction peut s'imposer à cet égard entre les divers procédés.

Après avoir examiné les opinions recueillies sur l'opportunité de préciser et uniformiser les mentions à porter dans les colonnes du *Certificat de dératisation* (ou d'exemption) des navires concernant les refuges à rats (*Rat harborage*), le Comité n'a pas cru, pour des motifs tirés de la pratique, devoir insister sur l'adoption universelle des mentions ainsi proposées.

Il a, de même, écarté l'idée de préconiser un *signal uniforme* pour désigner à l'attention les navires soumis à une fumigation par l'acide cyanhydrique. Plusieurs pays prescrivent à cet effet l'emploi du pavillon rouge, lequel est déjà connu comme

indiquant une opération dangereuse et permet donc *a priori* d'écartier tout risque.

### III

Le Comité a été tenu au courant de l'état des signatures sur la *Convention sanitaire internationale pour la Navigation aérienne* de La Haye du 12 avril 1933, comprenant : Belgique, France, Maroc, Tunisie, Syrie, Liban, Grande-Bretagne et Irlande du Nord (sans les Colonies, Pays de protectorat ou sous mandat britanniques), Nouvelle-Zélande, Union de l'Afrique du Sud, Grèce, Italie, Monaco, Pays-Bas (sans les Colonies néerlandaises), Pologne, Roumanie. D'après les déclarations faites, au nom de leurs Gouvernements respectifs, par plusieurs Délégués, d'autres signatures seraient prochaines : celles, notamment, de l'Égypte et de diverses Colonies ou Possessions britanniques, dont six en Afrique, ce qui complèterait l'adhésion de la presque totalité des pays africains, fait important en vue de la défense sanitaire contre la fièvre jaune. D'autre part, l'acceptation des réserves formulées, en raison de conditions spéciales, par un petit nombre de pays (États-Unis d'Amérique, Australie, Irak) et sur lesquelles l'Office International d'Hygiène publique a été consulté et s'est exprimé favorablement, semble devoir être bientôt acquise.

Tous les efforts sont faits pour hâter la généralisation d'un acte international dont l'utilité s'affirme de plus en plus et aux dispositions duquel plusieurs pays, sur les grandes voies du trafic aérien, ont bien voulu, à la considération de l'Office, adapter déjà leur réglementation particulière. De la divergence de ces réglementations résultaient, et résultent encore, dans certains cas, de graves difficultés. Pour examiner ces questions et d'autres en relation avec la navigation aérienne, le Comité a formé une Commission spéciale (dite *Commission quarantenaire de la Navigation aérienne*), aux travaux de laquelle participera le Secrétaire général de la Commission Internationale de la Navigation aérienne (fonctionnant en exécution de la Convention internationale du 13 octobre 1919), et dont les rapports, tels qu'ils auront été approuvés en assemblée plénière, seront communiqués aux Gouvernements en même temps que ceux de la Commission de la Quarantaine.

Les premières questions sur lesquelles le Comité a ainsi délibéré, sur la demande de plusieurs Gouvernements, se réfèrent principalement aux conditions mises à la reconnaissance des *certificats de vaccination anticholérique et antivaricelleux* (art. 32 et 35 de la Convention de 1933). Le Comité a confirmé, quant aux délais prévus pour la validité de ces certificats, ses avis antérieurs, qui ont servi de base aux dispositions correspondantes de la Convention. Il a, d'autre part — et en se plaçant uniquement au point de vue des besoins de la pratique quarantenaire, — admis la validité d'un certificat attestant une vaccination anticholérique effectuée en *une seule inoculation*, pourvu qu'une telle vaccination soit effectivement de règle dans le pays d'où le certificat émane et où l'on doit, en conséquence, considérer, *a priori*, la dose et la technique employées comme ayant été reconnues adéquates. Ainsi qu'il sera mentionné plus loin, le point de savoir si cette dose elle-même pourrait être précisée d'une manière générale a été réservé.

Le Comité a rappelé que la *vaccination antipesteuse*, en l'état actuel de nos connaissances, ne donne jamais une certitude quant à l'immunisation d'un individu déterminé et ne saurait donc être exigée à titre de mesure quarantenaire.

### IV

Les dernières difficultés rencontrées pour la conclusion de l'*Arrangement international relatif à la dengue* ayant été aplanies, la signature de cet Arrangement est préparée à Athènes. Le Comité a reçu l'assurance que, selon le vœu formulé l'année précédente par la Conférence du Cap, les pays de la Côte orientale d'Afrique — de l'Afrique du Sud à l'Égypte — seront prêts à y participer également.

L'examen définitif des réponses reçues en suite de la transmission du projet d'*Arrangement international concernant le transport des corps* a été renvoyé à la session suivante du Comité.

La liste des centres de traitement fonctionnant dans les ports des divers pays en vertu de l'*Arrangement international de Bruxelles de 1924*, établie

par l'Office International d'Hygiène publique, a été envoyée aux Gouvernements avec une notice spéciale constituant une première communication sur les points, relatifs à certaines modalités d'application de l'Arrangement, qui avaient fait l'objet d'un avis du Comité dans sa session précédente. D'autres questions restaient à résoudre — notamment le moyen d'obtenir qu'un traitement commencé dans un port soit continué dans les ports suivants et, d'autre part, les améliorations de détail qu'il conviendrait éventuellement d'apporter aux mentions du « carnet individuel ». La Commission chargée d'examiner ces divers points a préparé, sur la base des indications déjà reçues dans l'intervalle, un plan qui sera complété par les autres informations ultérieurement disponibles et soumis alors à la considération des Gouvernements.

En exécution de la *Convention de Genève du 13 juillet 1931* pour la limitation de la fabrication des stupéfiants, l'Office International d'Hygiène publique a désigné le Docteur H. Carrière, Délégué de la Suisse dans le Comité permanent, pour être membre de l'« Organe de contrôle » prévu par cette Convention. D'autre part, sur les propositions de sa Commission de l'Opium et conformément à l'article 10 de la *Convention de l'Opium de Genève de 1925*, il a donné un avis tendant à faire tomber sous l'application de cette Convention certaines préparations contenant des substances déjà mises elles-mêmes sous contrôle.

(A suivre.)

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### Liste Electorale

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi Municipale n° 30 du 3 mai 1920, le Maire informe les sujets monégasques que la Commission spécialement instituée à cet effet, s'occupe pendant le cours du mois de janvier, de la révision de la liste électorale.

Les électeurs ont donc intérêt à fournir au Secrétariat de la Mairie, tous renseignements utiles, soit pour leur inscription, soit pour les changements d'adresses qui ont pu se produire, afin d'éviter, le cas échéant, toute confusion ou erreur possible.

Monaco, le 2 janvier 1934.

Le Maire,  
L. AURÉGLIA.

## ÉCHOS & NOUVELLES

A la nouvelle du criminel attentat qui a coûté la vie à M. Duca, Président du Conseil des Ministres de Roumanie, S. Exc. le Ministre d'État a chargé le Consul Général, Adjoint à la Direction des Relations Extérieures, de porter au Consulat Général de Roumanie les condoléances du Gouvernement Princier.

Les médecins participant au X<sup>e</sup> Voyage Médical International ont été, jeudi dernier, les hôtes de la Principauté.

Arrivés dans l'après-midi, ils ont visité l'Usine de Verdunisation des Eaux, le Monte-Carlo Beach, le Country Club et le Casino de Monte-Carlo.

Le soir, un grand dîner leur a été offert à l'Hôtel de Paris par le Gouvernement Princier.

M. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, présidait, en l'absence de S. Exc. le Ministre d'État, retenu par des engagements antérieurs.

Au champagne des discours ont été prononcés par M. Louis Bellando de Castro, au nom du Gouvernement; le Docteur Drugman, au nom de la Société Médicale de Monaco; M. Bouvier, Consul, au nom de la Belgique; le Docteur Dieschbourg, au nom du Luxembourg; le Professeur Georgesco, au nom de la Roumanie, et par le Professeur Labbé, au nom de la France.

Les convives se sont ensuite rendus au Casino où un beau concert leur a été offert, dans la Salle Ganne, par la Société des Bains de Mer.

Le lendemain, les médecins ont continué la visite des établissements sanitaires de la Principauté.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul, que préside avec tant de dévouement M. Alexandre Noghès, a procédé, dimanche après-midi, à la distribution annuelle d'effets d'habillement, de friandises et de jouets aux enfants pauvres de la Principauté.

Plus de cinq cents enfants ont été appelés à bénéficier de cette distribution.

S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Evêque assistait à la séance, entouré de M<sup>gr</sup> Andrieux, Vicaire Général; de l'Abbé Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale; du R. P. Pimolé et de l'Abbé Olivi.

Après la distribution de vêtements, les enfants ont été conduits dans la salle des fêtes où un concert leur a été donné avec le concours des jeunes chanteurs de la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de M. l'Abbé Aurat.

A la suite du concert, dans la salle où était dressé un superbe arbre de Noël, a eu lieu la distribution des jouets.

S. Exc. M. Maurice Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, accompagné de M. Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur a tenu, à l'occasion de la Nouvelle Année, à visiter les malades de l'Hôpital.

Le Ministre s'est intéressé aux hospitalisés et a parcouru les divers pavillons accompagné de MM. Gastaud et Palmaro, Administrateurs, de la Supérieure de l'Hôpital et de M. Biancheri, Secrétaire.

Après avoir félicité les sœurs et le personnel pour la bonne tenue de l'établissement, il a remis un don de 500 francs pour l'amélioration de l'ordinaire des malades.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

#### L'Etoile

Emmanuel Chabrier, de qui l'on vient de représenter *L'Etoile*, ouvrage de folle fantaisie, joué le 28 novembre 1877 sur la scène des *Bouffes Parisiens*, n'a pas été un compositeur ordinaire. C'était un sincère qui imposait estime et respect, tant on le sentait préoccupé de cheminer hors des sentiers battus, tant était profond son dédain pour l'habileté et le savoir faire. Très doué, épris de toutes les voluptés musicales, ayant la coquetterie de l'excès, Chabrier, hormis quelques fort belles pages de *Gwendoline* et de *Briséis*, n'a laissé qu'une œuvre de beaucoup inférieure à ce qu'on était en droit d'attendre d'un artiste d'aussi réelle valeur et en possession d'une aussi puissante personnalité.

Et c'est bien à propos de Chabrier que peut être employée l'expression du Cardinal de Retz: « Il n'a pas rempli tout son mérite ».

Si Chabrier était véritablement quelqu'un il ne fut pas un heureux. Sa vie, toute de heurts et de déboires, n'a été qu'une longue déception. Joué, comme Massenet, il eût composé de nombreuses partitions et donné superbement sa mesure. Dédaigné, incompris, et nié par ceux-là qui auraient dû l'accueillir à bras ouvert, il se rongea, se désespéra; puis la maladie posa sur lui sa griffe et, lambeau par lambeau, s'éteignit cette intelligence largement ouverte aux clartés de l'art, s'effondra dans la plus lamentable détresse ce cerveau que peuplaient de merveilleux rêves. Chabrier avait l'appétit du grandiose, aussi bien dans le sérieux que dans le comique. Sa gaîté était tumultueuse, grandiloquente, truculente, exorbitante et, parfois, grasse au point de se complaire dans la scatologie. Personne mieux que lui, n'aurait campé musicalement un Rabelais.

Malheureusement, Chabrier ne trouva jamais le livret convenant à son tempérament, répondant à la nature de son talent excessif. Oh! sans doute, le libretto du *Roi malgré lui* lui permit de donner une idée de son comique fantasmé et coloré et de mettre en lumière quelques-unes de ses plus brillantes qualités. Mais, cet ouvrage,

digne d'un meilleur sort, n'a pu encore avoir raison de la froideur du public et prendre, dans le répertoire de l'*Opéra-Comique*, la place qui lui revient. Pour donner libre carrière aux exubérances de sa verve bouffonne, Chabrier s'amusa à mettre en musique de courtes fantaisies de la plus intense extravagance comme *Fisch-Ton-Kan* et *Vancochard et fils*. Il agrémenta même de notes, pour un club de Paris, un petit acte (*Une éducation manquée*) où l'on retrouverait difficilement le Chabrier incandescent, explosant et grisé de sa verve. C'est une gentille menuaille dans laquelle Chabrier a voulu prouver qu'il savait, quand il lui plaisait, mettre un frein aux cascades de sa fantaisie et se plier aux nécessités de l'opéra-comique gracieux, de bon ton et d'esprit apaisé. Il va de soi, que la musicalité de cette amusette est d'une aimable saveur et que la facture en est d'une jolie distinction. Rappelons pour mémoire, que *Une éducation manquée* fut jouée, à Monte-Carlo, voilà une dizaine d'années, avec un vif succès.

Dans sa version primitive, *L'Etoile* est une farce désordonnée et débridée.

En un pays sans existence précise, ayant pour roi Out 1<sup>er</sup>, hurluberlu de la famille de Schahababam, il était d'usage, à l'occasion de la fête du souverain, d'offrir au peuple, en manière de réjouissance, le spectacle d'un empalement, supplice d'un raffinement spécial et qui, paraît-il, ne laissait personne indifférent dans les contrées subissant l'abracadabrante despotisme de Ouf 1<sup>er</sup>. Le jour impatientement attendu arriva, un certain Lazzuli, qui, sans le connaître, avait giflé le monarque, se voit dans l'obligation de tenir le rôle du patient dans la cérémonie.

Chacun s'apprêtait donc à se délecter, quand l'astrologue Sirocco, poussé par on ne sait quel vent, s'avise d'avertir le roi que, s'il a l'imprudence de laisser l'exécution suivre son cours, c'en est fait de lui, car sa vie est intimement liée à la vie de Lazzuli. On comprend qu'alors Ouf n'a plus pour unique préoccupation que d'éloigner de Lazzuli jusqu'aux moindres menaces de danger et de lui éviter toutes peines, même légères. De là, de burlesques péripéties ricochant, chevauchant les unes sur les autres... Cette idée n'était certes pas nouvelle et avait déjà servi.

Sans trop chercher, ne la trouverait-on pas, légèrement modifiée, et très originalement exploitée, dans *Tragaldabas* de Vacquerie, pièce de haute et philosophique bouffonnerie, en son romantisme exaspéré, laquelle pièce, en 1848, à la Porte Saint-Martin, souleva une inconcevable émeute de cris et de huées et sembla de la façon la plus retentissante?

« Oh! quelle chute! constata Vacquerie lui-même. Le vers de Racine:

« Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

« a moins de syllabes sifflantes que n'importe quel vers « du dernier acte de *Tragaldabas* n'eut de syllabes « sifflées. »

Jugeant que le livret de *L'Etoile*, de la façon de Leterrier et Vanloo, était quelque peu désuet de forme et d'esprit, et réclamait impérieusement, pour devenir acceptable, le secours de leur expérience et de leur verve choisie, MM. René Bergeret et Guillot de Saix n'hésitèrent pas une seconde à remanier la donnée initiale de *L'Etoile*, mus par la louable intention de mettre, non de la raison, ce qui serait aller un peu loin, mais de l'ordre dans nombre de folies poussées à l'extrême. Seulement, comment donner une apparence de vraisemblance, d'équilibre, voire de bon sens, à ce qui est marqué au coin de l'insenséisme le plus pur?

Après mûres réflexions, les deux arrangeurs commencèrent par changer l'orthographe du nom du roi en substituant Ouph à Ouf et s'empressèrent de muer le nom de l'astrologue Sirocco en celui de Hassan-Effendi. Changements qui ont leur importance. Puis, ils développèrent des scènes et précisèrent des intentions, à peine indiquées ou même pas du tout. Enfin, ils substituèrent à des truismes trop vieux, des truismes plus neufs et des plaisanteries, des coq-à-l'âne, des balivernes, des jeux de mots, des cocasseries, etc., à d'autres plaisanteries, coq-à-l'âne, balivernes, jeux de mots, cocasseries, etc., moins usagés ou paraissant tels. Tout cela, nonobstant la somme de bon vouloir déployé, sans parvenir à modifier considérablement le caractère généralement ahurissant de la blague régnant dans la pièce, sans réussir à en rafraîchir la drôlerie. Et, ce qui est désespérant, sans pouvoir faire de cette grosse rigolade une fine régolade. Car on ne transforme pas si facilement qu'on peut croire le cuivre en or.

MM. Bergeret et Guillot de Saix, en leur livret, ne retranchèrent rien d'essentiel de la trame imaginée par Leterrier et Vanloo. Ce qu'ils y ont ajouté, sans l'enrichir, ne lui a certainement pas nuï. Après tout, les courageux réviseurs eurent-ils si tort que cela, étant bien décidés à moderniser l'ouvrage de leurs vénérables confrères, de tenter de modérer l'imtempérance de ses farces, de chercher à mettre plus de cohésion dans le drôlatique de ses bizarreries, de s'efforcer à clarifier

le chaos de ses grotesqueries ? Et peut-on sérieusement leur reprocher d'avoir remplacé des inepties sans queue ni tête par des inepties de meilleure qualité — si toutefois il est permis d'employer le mot « qualité » quand il s'agit d'ineptie ?

La musique de Chabrier, et c'est dans ce cas un bonheur, est riche de sève, d'esprit et de distinction. Elle est, assurément, très différente de la musique de ces « opérettes » fabriquées en série, d'inspiration miteuse, d'orchestre sordide aux notes en loques — productions de banale misère qui encombrèrent les planches des théâtres depuis des années. Cette musique du maître français se marie intelligemment avec l'intrigue du livret dont, joyeusement, elle souligne, renforce et illustre les situations ultra-bouffonnes. Œuvrée par un musicien n'ayant jamais besoin de recourir aux artifices du savoir faire pour dissimuler le défaut d'invention, la partition de *l'Etoile*, de si franc aloi et si pleine de caprice, abonde en morceaux éclatant de verve, en ravissants coins de musique, en piquants effets d'orchestre... Et si échevelée que semble l'inspiration, si désopilante que soit la réalisation, elle garde une sorte de tenue, un cachet très personnel et ne verse à aucun moment dans la vulgarité, fatal écueil des médiocres assembleurs de notes. Chabrier *fecit*. Partout, jusque dans les moindres détails, on sent la main de l'artiste qu'il était. Et c'est un plaisir qu'on n'a pas tous les jours d'entendre une musique péulante et vivante, copieusement nourrie de substance, d'intérêt curieusement captivant, écrite par un compositeur de belle et fière race et de franche originalité.

La représentation de *l'Etoile* mit en particulier relief M. Henri Fabert, chargé du personnage de Ouph. Les acteurs, qui entouraient M. Fabert, étaient MM. Davray, René Charles et M<sup>mes</sup> Jane Morlet et Ben Sedira.

Les décors séduisirent les yeux : un jet d'eau ne passa pas inaperçu. Costumes, orchestre, chœurs, etc., comme de coutume, ici.

Les burlesqueries éperdues de la pièce soulevèrent les rires les plus bruyants. Pourtant, il est difficile de celer que l'incontestable et unanime succès a été pour la musique de Chabrier, qui fut la véritable enchantresse de la soirée. A. C.

## ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>re</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant acte administratif en date à Monaco, du douze décembre mil neuf cent trente-trois ;

M<sup>me</sup> Anna BOULAY, veuve de M. Théodore MULLER, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, villa Anna.

A vendu au *Domaine Public de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco,

Une parcelle de terrain en nature de terrasse et jardin située à Monaco, section de la Condamine, de la contenance approximative de trente mètres carrés trente-six décimètres carrés, cadastrée n° 185 p, de la section B, confrontant : du nord le surplus de la propriété de la venderesse ; de l'est, la villa Léopold, appartenant à l'Institut Pasteur ; du midi, la rue Grimaldi ; de l'ouest, M. et M<sup>me</sup> Garbarino.

La parcelle de terrain acquise étant destinée à être incorporée à la rue Grimaldi, suivant déclaration d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 29 février 1924 et 14 novembre suivant.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de dix-huit mille deux cent seize francs, comprenant le prix du terrain, et toutes autres causes de dommages et dépréciations causés par l'expropriation et l'exécution des travaux, soit ..... 18.216 fr.

L'un des originaux du dit acte a été déposé, aujourd'hui même, au bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit bureau dans le délai de quinze jours

à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le quatre janvier mil neuf cent trente-quatre.

*L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.*

## ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>re</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

### UTILITÉ PUBLIQUE

*Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

Suivant acte administratif en date à Monaco du douze décembre mil neuf cent trente-trois ;

M. François-Pierre-Paul KRIER, propriétaire, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 27.

A vendu au *Domaine Public de S. A. S. M<sup>re</sup> le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco ;

Une parcelle de terrain en nature de jardin et terrasse située à Monaco, section de la Condamine, rue Grimaldi, n° 27, de la contenance approximative de quarante-cinq mètres carrés trente-neuf décimètres carrés, cadastrée n° 190 p, de la section B, confrontant : du nord, le surplus de la propriété du vendeur ; du nord-est, M. Garbarino ; du sud-est, la rue Grimaldi ; du sud-ouest, M<sup>me</sup> Nicotto.

La parcelle de terrain acquise étant destinée à être incorporée à la rue Grimaldi, suivant déclaration d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 29 février 1924 et 14 novembre suivant.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de vingt-sept mille deux cent trente-quatre francs, comprenant le prix du terrain, et toutes autres causes de dommages et dépréciations causés par l'expropriation et l'exécution des travaux, soit ..... 27.234 fr.

L'un des originaux du dit acte a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit bureau dans le délai de quinze jours à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le quatre janvier mil neuf cent trente-quatre.

*L'Administrateur des Domaines,  
CH. PALMARO.*

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire POELS sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 15 janvier 1934, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire HEUSCH sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu, au Palais de Justice à Monaco, le 15 janvier 1934, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire LE-CONTE sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 15 janvier 1934, à 10 heures, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire AN-FOSSI-RIGAMONTI sont informés que la vérification des créances aura lieu le 15 janvier 1934, à 10 h. 15, au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le liquidateur, et qu'avant cette date ils doivent remettre, soit au Greffe Général, soit au liquidateur, M. Orecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire JEUNE, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont invités à la réunion qui aura lieu le 15 janvier 1934, à 10 h. 15, au Palais de Justice à Monaco, pour examiner la situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur la nomination de contrôleurs.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire GIA-NELLA sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 15 janvier 1934, à 10 h. 15, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire VAC-CAREZZA sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 15 janvier 1934, à 10 h. 30, et sont invités à remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

*Le Greffier en Chef : Jean GRAS.*

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

I° — Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monte-Carlo des quinze octobre et vingt-huit décembre mil neuf cent trente-trois, enregistré,

M. John WHITE, ingénieur, demeurant à Paris, Hôtel Lutetia, a cédé à M. Joseph CAPO-BIANCO, ingénieur, demeurant à Menton, Hôtel de Menton,

Tous ses droits lui appartenant à l'encontre de M. Capo-Bianco et de M. Bampton HUNT dans la Société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale « White et C° » ayant son siège social à Monte-Carlo, 1, boulevard des Moulins, et pour objet l'exploitation de l'invention de M. Capo-Bianco d'appareil de massage électrothérapique.

II° — Aux termes d'un autre acte sous signatures privées en date à Monte-Carlo des quinze octobre et vingt-huit décembre mil neuf cent trente-trois, enregistré,

M. Bampton HUNT, journaliste, demeurant à Paris, 1, rue du Helder, a cédé au dit M. CAPO-BIANCO

Tous ses droits lui appartenant dans la dite Société à l'encontre de M. Capo-Bianco.

Par suite des deux cessions de droits ci-dessus énoncées, tous les droits sociaux de la dite Société « White et C° » appartenant à M. Joseph Capo-Bianco, la dite Société est dissoute et la liquidation en sera faite par M. Capo-Bianco, sus-nommé.

Un original de chacun des actes sous signatures privées sus-énoncés sont déposés ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la Loi.

Monaco, le 4 janvier 1934.

**Cession de Droits Sociaux**

(Première Insertion)

Aux termes de deux actes sous signatures privées en date tous deux, à Monte-Carlo, du quinze octobre et vingt-huit décembre mil neuf cent trente-trois, enregistrés,

M. John WHITE, ingénieur, demeurant à Paris, Hôtel Lutetia,

Et M. Bampton HUNT, journaliste, demeurant à Paris, 1, rue du Helder,

Ont cédé à M. Joseph CAPO-BIANCO, ingénieur, demeurant à Menton, Hôtel de Menton,

Tous les droits leur appartenant à l'encontre du dit M. Capo-Bianco, dans la Société existant entre eux sous la raison sociale « White et C° » ayant son siège à Monte-Carlo, 1, boulevard des Moulins, et ayant pour objet l'exploitation de l'invention de M. Capo-Bianco d'appareil de massage électrothérapique.

Les créanciers de MM. White et Hunt ainsi que ceux pouvant exister de la Société White et C° sont priés de faire opposition en l'Etude de M° Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 janvier 1934.

**Cession de Fonds de Commerce**

(Première Insertion)

Par acte sous seings privés en date à Monaco du 13 novembre 1933, enregistré le 15 novembre 1933, f° 20, c. 5, M. Pierre CASANOVA, demeurant à Monte-Carlo, boulevard Princesse-Charlotte et passage Hector-Otto, a cédé à M. Guido LITTARDI, demeurant à Beausoleil, 3, rue Millo, le fonds de commerce de bar-restaurant et comestibles connu sous le nom de Astoria-Bar, exploité à Monte-Carlo, Villa Gardénia, avenue Saint-Michel.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu dans le délai de dix jours à compter de la seconde insertion.

Monaco, le 4 janvier 1934.

Etude de M° AUGUSTE SETTIMO,  
Docteur en droit, Notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M° Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt décembre mil neuf cent trente-trois, M. Auguste CROVETTO, commerçant, demeurant à Monaco, 15, rue Caroline, a cédé à M. Antoine MELANDRI, retraité, et à M<sup>me</sup> Célestine ROCCIA, veuve de M. Dominique BERTONE, demeurant tous deux à Monaco, 29, rue de Millo, le fonds de commerce de vins et liqueurs, buvette et restaurant exploité à Monaco, 15, rue Caroline.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 janvier 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M° AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en Droit, Notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Droits Sociaux**  
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M° Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, le 20 décembre 1933, M. André KERDEL, coiffeur, demeurant à Marseille, 60, boulevard Longchamp, a cédé à M. Ferdinand POGGIOLI et à M. Angelo SALVI, coiffeurs, demeurant à Monte-Carlo, 6, avenue Saint-Laurent, ses droits dans la Société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale *Salvi, Poggioli et Kerdel*, et notamment dans le fonds de commerce de coiffeur-parfumeur, exploité à Monte-Carlo, 6, avenue Saint-Laurent.

Opposition sur la dite cession, s'il y a lieu, en l'étude de M° Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 janvier 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Par acte sous seing privé M. le Capitaine Geoffrey C. SHIERS, demeurant au Park-Palace, à Monte-Carlo, a cédé à M. Joseph HENNEGUY, demeurant à Monte-Carlo, Miami-Palace, le fonds de commerce d'Agence de renseignements et de tourisme, vente et location d'immeubles, etc., qu'il exploitait au Park-Palace à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu.

Monaco, le 4 janvier 1934.

**GUERIR**

L'ALIMENTATION PAR TEMPS FROID

Comment se fait-il que la température du corps humain soit en moyenne de 37° quelle que soit la température extérieure et par quel mécanisme cette température est-elle invariable ?

C'est parce que la température du corps est produite par la combustion des aliments dans notre organisme ; mais, attention, tous les aliments ne dégagent pas tous autant de chaleur.

Il y a donc des aliments plus spécialement désignés pour la canicule et d'autres plus aptes à maintenir la chaleur dite animale en période froide.

Tout le processus de cette transformation des aliments en calories et, ce qui en découle, tous les aliments qui sont plus particulièrement indiqués

pendant les périodes froides sont remarquablement exposés et énumérés dans l'article qu'a écrit le docteur F.-C. Le Marois dans le numéro du 1<sup>er</sup> janvier de « GUERIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique. Voilà un article d'actualité qu'il faut avoir lu pour en faire tout son profit.

Dans ce même numéro de « Guérir » lisez également les remarquables articles ci-après : Les Méfaits du tabac, par le docteur M. Legrain. — Peut-on savoir de quel sexe sera l'enfant ; fille ou garçon, par le docteur P. Saves. — La Vaccination antidiptérique, par le docteur G. Laporte. — L'Influence des conditions météorologiques sur l'origine des maladies et des épidémies, par le docteur Lions. — L'Haleine et les rince-bouches, par L. Izambard, médecin-dentiste. — Médecine préventive et prophylaxie mentale, par le docteur Toulouse. — La Saignée. — Les Sports d'hiver, par le docteur D. Cazaux. — Puériculture : Ce que doit savoir une femme enceinte, par le docteur J. Boudry. — Défends-toi, par le docteur M. Didier, etc...

Nous rappelons que « GUERIR » paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois et est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Kepler, Paris-XVI<sup>e</sup>. (Joindre 2 fr. en timbres-poste.)

**BIENTOT...**

Le numéro de janvier des *Lectures pour Tous*, avec ses 10.000 lignes mensuelles, est du plus vif intérêt. Et cependant nous croyons savoir qu'à partir de mars prochain, cette revue apportera à ses lecteurs habituels de passionnantes nouveautés qui la rendront plus attrayante encore et la maintiendront au premier rang des magazines français et étrangers. Nous tiendrons d'ailleurs nos lecteurs au courant.

Pour fêter le 20<sup>e</sup> Anniversaire de sa fondation, *Le Guide du Concert*, hebdomadaire d'information musicale, qui publie notamment les programmes de T.S.F. et que complète *Le Guide Musical* mensuel, offre à tous ses nouveaux abonnés un *Album de Musique*, de 64 pages, et organise un concours, *La Croix de Gounod*, doté de 15.000 francs de prix. L'abonnement global aux deux revues coûte 20 francs pour la France. Pour tous renseignements : 252, Faubourg Saint-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).

**MAISONS POUR TOUS**

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

LA ROUTE D'HIVER DES ALPES  
EN AUTOCAR P.-L.-M.

N'oubliez pas que pour votre agrément, les autocars P.-L.-M. sillonnent chaque jour la route des Alpes dans un cadre d'horizons grandioses sans cesse renouvelés.

Comme si vous disposiez personnellement d'une voiture puissante et luxueuse, vous vous arrêtez dans des sites privilégiés, à des étapes reposantes qui vous offrent facilités de ravitaillement, commodités de toutes sortes.

Vous n'avez pas à vous préoccuper du parcours. Vous en laissez le soin à des conducteurs familiarisés depuis longtemps avec le profil de la route. Ainsi vous arrivez reposé au terme de votre randonnée après avoir bien joui du paysage.

Deux services quotidiens relient toutes l'année Nice et Grenoble : l'un passe par Monestier de Clermont, le col de la Croix-Haute, Digne, Entrevaux, l'autre par Laffrey, La Mure, Gap, Digne, Grasse, Juan-les-Pins, Antibes.

## LE PALAIS PRINCIER

Le Palais Princier, construit en 1215, remanié surtout aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, doit ses fortifications aux Princes Honoré I<sup>er</sup> (1532-1581) et Antoine I<sup>er</sup> (1706 - 1732). La cour rappelle le décor d'un palais italien. Les œuvres d'art qui remplissaient la résidence princière ont été presque toutes dispersées pendant la Révolution. On y voit encore cependant le plus élégant



Largillière que l'on connait, un Philippe de Champagne, deux très beaux Rigaud, un Tocqué, des Pierre Gobert, Pierre Mignard, un Fr. Lemoine, peut-être un Giorgione.

De magnifiques jardins sont enclos dans l'enceinte fortifiée.

(Le public est admis à visiter les grands appartements pendant les absences de la Famille Princière.)

Chemins de Fer de Paris à Orléans  
et de Paris à Lyon et à la Méditerranée

## SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Billets de fin de semaine en toutes classes pour  
LE LIORAN ET LE MONT-DORE

Du 1<sup>er</sup> novembre 1933 au 30 avril 1934, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour *Le Lioran* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Murat, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour *Le Mont-Dore* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Royat-Chamalières, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples ; ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kilogs.

## VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum  
Suivez les conseils de

## VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

**pour 50 frcs**

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

**BON-PRIME**  
à nos Lecteurs  
Nous vous offrons un abonnement  
de 3 mois  
**pour 6 frcs**  
seulement

Étranger: 9 francs

“ Maisons pour Tous ”

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant  
**SANS MAISON ET SANS ARGENT**  
de construire grâce aux conseils de cette Revue,  
qui vous tirent d'embarras.

**Si vous avez une maison**

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce  
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux  
exemples de Transformations, Aménagements,  
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSÉ**  
immédiatement

par deux superbes Primes : Un numéro mensuel  
de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro  
spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50).  
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la  
somme correspondante à M. Albert MAUMENE,  
Librairie Hachette, 79, Bd St-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL  
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés  
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 35<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

## MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

## Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934